

PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 novembre 2021, s'est réuni le Jeudi 18 novembre 2021 à 18 h 30 à la Mairie de Martin-Eglise, sous la présidence de Monsieur Alain MARATRAT, Maire.

PRESENTS : M. Alain MARATRAT, M. Bertrand CREMET, Mme Françoise DEMONCHY, M. Stéphane SKLADANOWSKI, M. Philippe DUPUIS, Mme Pascale GUILBERT, M. Hubert BOULEY, Mme Amandine MATHELET, M. Marcel BRETAGNE, Mme Ghislaine LEFEBVRE, M. Nicolas DUFEUILLE, Mme Sylvie HERMAY, Mme Monique CONFRERE, Mme Elodie LAVERDURE, Mme Marie-Laure CORROYER, M. Daniel LESSARD.

ABSENTS EXCUSES : M. Alain TETE donne pouvoir à Mme Marie-Laure CORROYER, Mme Isabelle VAUCLIN donne pouvoir à Mme Françoise DEMONCHY

ABSENTS : M. Alexandre PLEY

Conformément à l'article L.2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Monsieur Nicolas DUFEUILLE ayant obtenu la majorité des voix, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Dégradations :

Monsieur le Maire informe les membres de la municipalité que le Club House et l'entrée de la salle des fêtes ont été dégradés dans la nuit du 14 au 15 novembre. Les dégâts sont les suivants : porte du club house arrachée, porte de la salle des fêtes abimée, porte intérieure de la salle abimée, un poteau extérieur abimé et un arbre coupé.

En ce qui concerne le club de foot, des vols sont à déplorer.

Une plainte a été déposée auprès du commissariat de Dieppe qui s'est déplacé sur place Lundi matin.

Cet incident relance le débat entre les membres du conseil municipal concernant la vidéosurveillance.

Travaux Groupe scolaire :

Monsieur le Maire informe qu'il reste quelques travaux au sein du Groupe scolaire, la SHEMA et la SODA ont été relancées afin de tenir au courant la Commune de la date de fin des interventions.

Local « Alpine » :

Monsieur le Maire propose que le droit de place ne soit pas facturé aux futurs locataires, comme il a déjà été fait auparavant.

Intervention de la Police nationale et circulation dans la cavée de Thibermont :

Monsieur le Maire informe avoir échangé avec les policiers nationaux sur les différentes interventions dans la cavée de Thibermont. Le premier constat confirme la présence de nombreux véhicules dans le secteur, mais les excès de vitesse sont plus rares. Un essai est actuellement en cours suite à l'installation des panneaux « interdit sauf ayants droits » mais certains habitants souhaitent un droit de passage car ils résident à proximité de la cavée.

Qualité de l'eau :

Monsieur le Maire informe les membres de la municipalité de la réception d'un courrier des services de l'ARS indiquant que la qualité de l'eau de la commune est conforme aux attentes.

Vente Place Mayenne :

Monsieur le Maire informe de la réception d'une demande d'un Martinais pour la vente de poisson, de fruits et de légumes sur la place Mayenne.

ORDRE DU JOUR

PRESENTATION ABEI ENERGY

Suite à la demande de la Société ABEI Energy, un projet éolien est proposé aux membres du Conseil Municipal :

ABEI Energy est une entreprise qui a été créée en 2007 et qui exerce ses missions dans le secteur des énergies renouvelables.

Le projet proposé comprend plusieurs éoliennes dont 3 sur le secteur de la commune. L'apport financier pour la commune serait d'environ 21 000€ par an.

Les membres du conseil municipal semblent majoritairement contre ce projet qui sera soumis au vote lors d'une prochaine séance.

CONVENTION SPORTS CANINS

2021/79

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention du 21 novembre 2002 autorise l'association Éducation et Sports Canins Dieppois à utiliser un terrain sis allée des Stades à Martin-Église pour le dressage des chiens.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention pour un an à compter du 22 novembre 2021 et de porter le montant du loyer à 388,63 €/an.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention des sports canins.

MISE A DISPOSITION DES PRAIRIES BUDOUX 2021/80

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 9 mars 2006 concernant l'attribution des prairies Budoux pour le pâturage cadastrées ZH 46 d'une surface de 7,5 hectares, à Madame Joëlle BOULEY.

Le conseil municipal décide 18 voix pour, Monsieur BOULEY ne prend pas part au vote, de la mise à disposition des prairies Budoux à Madame Joëlle BOULEY pour une durée d'un an, pour un montant de 804.99 €/an.

MISE À DISPOSITION PRECAIRE DES PRAIRIES COMMUNALES 2021/81

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du 13 octobre 2016 concernant l'attribution des prairies communales pour le pâturage cadastrées ZH 11 d'une surface de 86 ares 60 centiares, au GAEC St Etienne.

Le conseil municipal décide à 18 voix pour, Monsieur BOULEY ne prend pas part au vote, de la mise à disposition des prairies communales au GAEC St Etienne pour un an, pour un montant de 82.32 €/an.

CONVENTION PASSAGE M. GODEFROY 2021/82

Considérant la demande de Monsieur GODEFROY de bénéficier de l'usage d'une partie de la parcelle ZI 111,

Monsieur GODEFROY s'acquittera d'une redevance annuelle de 15 €, auprès de la Trésorerie au titre de l'occupation de cet emplacement.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler l'autorisation d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable à Monsieur GODEFROY pour une durée d'un an.

ETRENNES DE LA FACTRICE 2021/83

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est de coutume d'accorder des étrennes au facteur de la Commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une somme de 50 € à Madame PELFRENE, au titre des étrennes 2021.

DECISION MODIFICATIVE N°4

2021/84

Monsieur le Maire informe qu'en cours d'année, des achats imprévus ont été nécessaire (renouvellement du matériel pour les doubles élections, matériel pour le COVID, ordinateur obsolète, panne d'engin, etc...).

Afin d'honorer certaines factures, il convient d'alimenter le compte 75 – Acquisition de matériel de la manière suivante :

Solde restant au 15 novembre 2021 : +1 323,36€

Factures en attente de règlement : 1 772,50€ +1 057,13€ + 1 449€ = 4 278,63€

Montant total à alimenter : 2 955,27€

L'ensemble des travaux de voirie prévus cette année ne seront pas réalisés, Monsieur le Maire propose d'alimenter le compte 75 à l'aide du compte 77.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative n°4.

QUESTIONS DIVERSES

REPRISE DE LA VOIRIE « LA CLE DES CHAMPS »

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu la rétrocession à titre gracieux de la voirie de la résidence « la clé des champs » dans le domaine public communal.

Monsieur BOULEY souhaite que les commissions soient plus souvent réunies, notamment pour débattre de sujet comme celui présenté.

Monsieur CREMET répond qu'une commission travaux est réalisée en début d'année afin de fixer l'ensemble des travaux pour l'année.

Certains élus souhaiteraient que la commission se réunisse en cours d'année afin de faire un point sur les travaux en cours et visiter les chantiers en cours.

Monsieur le Maire souhaite reporter la question lors d'un Conseil municipal ultérieur afin de permettre l'organisation d'une commission de travaux.

DROIT D'INTERVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ils seront destinataires, à compter de janvier, d'une information mensuelle réalisée par les agents, afin d'avoir un visuel sur les missions réalisées par le personnel communal.

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de la Secrétaire Générale, les membres de la Municipalité ont décidé d'annuler le repas du personnel cette année. En effet, le contexte sanitaire lié au COVID ne permettait pas de maintenir cette manifestation, tout comme par exemple le repas des aînés.

Monsieur LESSARD souhaite savoir si les agents communaux ont été consultés avant de prendre cette décision.

Madame DREULLE répond que les agents ne sont pas consultés lors de toutes les prises de décision. L'annulation du repas n'a pas pour but de pénaliser les agents, mais de les protéger.

Monsieur BOULEY souhaite savoir si le Marché de Noël est maintenu. Monsieur SKLADANOWSKI informe que le Marché de Noël ne sera pas organisé cette année à cause du contexte sanitaire. Une réflexion sera menée pour l'année 2022 afin d'organiser une manifestation différente.

Madame CORROYER informe les membres de l'assemblée que le colis des aînés sera préparé en mairie le 15/12 pour une distribution le 18/12. Elle rappelle que le repas est annulé à cause du contexte sanitaire, et qu'un repas pourra être proposé au printemps si les conditions d'accueil le permettent.

Madame CONFRERE informe les membres du conseil que la boîte à livre située sur la Place Mayenne est abîmée. Monsieur le Maire répond que les agents techniques ont été prévenus.

Monsieur SKLADANOWSKI souhaite connaître la date d'installation des illuminations de Noël. Monsieur CREMET répond qu'elles seront en place au plus tard début décembre (en attente du prestataire).

Madame HERMAY fait remonter qu'il serait souhaitable de changer les décorations de la Place Mayenne. Monsieur CREMET répond que des nouvelles décorations sont prévues pour cette année.

Madame MATHELET souhaite savoir si le personnel des écoles peut changer une partie des décorations pour les classes de la maternelle. Madame DREULLE répond qu'un bon de commande a été distribué aux agents pour qu'elle puisse acheter un peu de nouvelles décorations.

Madame DEMONCHY souhaite savoir si l'école maternelle a été officiellement vendue. Monsieur le Maire informe que la vente est toujours en cours suite à un refus de permis de construire pour des raisons de sécurité.

Madame HERMAY demande des précisions en ce qui concerne les permis de construire dans les nouveaux lotissements.

Monsieur SKLADANOWSKI propose l'achat de tableaux, photos ou peintures pour la décoration du Groupe scolaire. Monsieur BOULEY répond qu'il faudrait faire, avant cet achat, un point financier.

Madame DEMONCHY souhaite savoir si la Commune procède toujours à l'accueil des nouveaux habitants. Monsieur le Maire répond que le contexte sanitaire ne permet pas de reprendre l'accueil en mairie. Madame MATHELET demande également si les remises des médailles du travail pourront reprendre. Monsieur le Maire répond que les remises reprendront lorsque le contexte sanitaire sera également plus favorable.

Monsieur CREMET informe l'assemblée que le traitement de la charpente de l'Eglise sera réalisé entre le 20 et le 23 décembre.

Prochains conseils municipaux :

- Jeudi 16 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

BOULEY Hubert	BRETAGNE Marcel
CONFRERE Monique	CORROYER Marie-Laure
CREMET Bertrand	DEMONCHY Françoise
DUFEUILLE Nicolas	DUPUIS Philippe
GUILBERT Pascale	HERMAY Sylvie
LAVERDURE Elodie	LEFEBVRE Ghislaine
LESSARD Daniel	MARATRAT Alain
MATHELET Amandine	PLEY Alexandre
SKLADANOWSKI Stéphane	TETE Alain
VAUCLIN Isabelle	